Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
17/09/2014	17/09/2014	F09114P0127

1. Intitulé du projet

Défrichement de 5,5 ha nécessaire au renouvellement et l'extension de la carrière du "Puech de la Cabanne" et "Garenne de Vallonguette" sur la commune de La Rouvière.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	SARL CARRISUD
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	CROZEL Gérard, Co-gérant
RCS / SIRET	4 3 1 4 8 6 5 6 2 0 0 0 2 5
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichement et premiers boisements soumis à autorisation.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale de 5,5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de deux emrpises de surface de 4,8 ha et 0,7 ha composées de garrigues pour permettre l'extension d'une carrière de roches massives (calcaires). Les boisements sont principalement composés de chênes verts, chênes kermès et de zones plus ouvertes de type Mattoral et pelouses.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce défrichement est la pérennité de l'activité de carrière CARRISUD sur la commune de La Rouvière, en renouvelant la demande d'autorisation d'exploiter une ICPE mais en demandant en plus en extension sur 5,5 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage mécanisé des bois, débardage et arrachage des souches,en plusieurs campagnes coordonnées à l'exploitation de la carrière, réparties sur 25 ans. La zone d'extension se situe au Sud-Ouest de la zone en cours d'extraction. Le défrichement avancera globalement de l'Est vers le Nord dans le sens des aiguilles d'une montre.
Une étude écologique a été menée pour la réalisation de l'extension de la carrière. Cette étude identifie les sensibilités du milieux et propose des mesures de suppression, réduction, compensation suffisantes. Suite aux enjeux révélés par les analyses de terrain, plusieurs mesures sont préconisées :
- réduction de l'emprise du projet au sud et à l'ouest pour la préservation des boisements de Chêne blanc
- respect d'une période d'intervention pour la réalisation des travaux lourds (défrichement, décapage)
- rétablissement du chemin forestier détruit par le projet de manière à minimiser les impacts sur la faune,
- création et entretien de milieux favorables aux orthoptères patrimoniaux et au Seps strié.

Une fois ces mesures prises en compte, les experts écologues considèrent que le projet n'aura qu'un impact résiduel faible sur les différents groupes biologiques étudiés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y aura pas d'exploitation du défrichement. L'exploitation concernera les matériaux calcaires extraits du site.
L'exploitation de la carrière comprend les étapes suivantes :
- Travaux préparatoires, avant la mise en exploitation du site : mise en place des clôtures au niveau des zones d'extension, bornage de l'extension, déplacement du chemin.
- Mise à nu des sols : enlèvement de la végétation
- Découverte : décapage de la terre végétale
- Extraction des matériaux calcaires : par abattage à l'explosif, par gradins de hauteur maximale de 15 m
- Reprise des matériaux à la pelle mécanique pour alimenter l'installation mobile de traitement située sur le carreau.

Les travaux de mise à nu des sols et de remise en état seront réalisés au fur et à mesure de l'avancé de l'exploitation.
Le traitement des matériaux se fera sur le site. La production de sables, de granulats et pierre sèche sera commercialisée sur le site.
Les matériaux seront entreposés sous forme d'andains.
Le projet d'extension de la carrière est demandée sur une durée de 25 ans, pour l'exploitation de 250 000 t de matériaux par an en moyenne et de 400 000 t de matériaux par an maximum.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement - Autorisation d'exploiter une ICPE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la zone à défricher	4,8 + 0,7 = 5,5 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

"Puech de la Cabanne" et "Garenne de Vallonguette" sur la commune de La Rouvière.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes *traversées* :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [x] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** [x] **Non** [ ]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 11 avril 2002

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** [ ] **Non** [x]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site de l'extension et les abords de la carrière sont occupés par une Chênaie méditerranéenne à chênes verts et chênes pubescents, matorral haut à chênes, kermès et buis, des pelouses calcicoles méditerranéennes à Brachypode rameux et Aphyllanthe et des friches à Brachypode de Phénicie, des parcelles agricoles abandonnées (oliveraie, jachères), des parcelles agricoles exploitées (vignes, cultures céréalières ou légumineuses). Il s'agit de formations boisées de garrigues sans gestion forestière.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [x] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Révision du POS valant élaboration du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal de La Rouvière le 3 février 2014.
Le projet se situe en zone Nc du PLU autorisant les occupations et utilisations du sol nécessaires à l'activité de la carrière.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[x]	[ ]	ZNIEFF de type II "Plateau Saint-Nicolas" 3022-0000 ZICO "Gorges du Gardon" LR13
en zone de montagne ?	[ ]	[x]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[x]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[x]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[x]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Mais les limites ICPE de la carrière actuelle se trouvent à 30 m à l'ouest du ruisseau de Vallongue identifié dans le grand ensemble "Réseau hydrographique des Gardons dans le Gard"
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI du "Gardon Amont" approuvé le 3 juillet 2008.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	SIC "Le Gardon et ses gorges" FR9101395" à 3,2 km du projet ZPS "Gorges du Gardon" FR9112031 à 3,2 km du projet ZPS "Camp des Garrigues" FR9110081 à 3,9 km du projet
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Oui, néanmoins des mesures de suppression, réduction, compensation sont prévues pour rendre acceptables les impacts identifiés. L'étude faune flore du projet de renouvellement et d'extension de la carrière prend en compte les effets du défrichement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	[x]	[ ]	L'objet du défrichement porte sur 5,5 ha de boisement.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	[ ]	[x]	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	[x]	[ ]	Une partie de la zone de défrichement est située dans la zone N-U du PPRI : "zone non urbanisée inondable (aléa indifférencié)".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	[ ]	[x]	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	[ ]	[x]	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	[x]	[ ]	Les activités de défrichement seront sources de bruit sur une période restreinte de l'année. Les activités d'extraction et de traitement des matériaux au sein de la carrière sont sources de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	[x]	[ ]	
	Engendre-t-il des odeurs ?	[ ]	[x]	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	[ ]	[x]	
	Engendre-t-il des vibrations ?	[ ]	[x]	Le défrichement n'engendre pas de vibration mais les activités de carrière sont à l'origine de vibrations (tirs de mines) sur l'emprise des terrains visés par le défrichement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	[x]	[ ]	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Les engins et matériels utilisés pour le défrichement fonctionnent grâce et des moteurs thermiques rejetant des gaz d'échappement.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le défrichement engendre la production de déchets verts.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les terrains à défricher se situent en partie sur un puech (sommet) dans une zone peu habitée et où les sensibilités paysagères sont limitées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Les zones défrichées seront consommées par la carrière. La nature de l'occupation des sols va être modifiée. Un chemin communal devra être rétabli en bordure de la zone défrichée. L'étude écologique propose de récréer des milieux favorables à ce ceux détruit par le défrichement et l'avancement de la carrière sur des terrains communaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui [x] **Non** [ ] Si oui, décrivez lesquelles :

- projet de ZAC du Petit Verger sur la commune de La Calmette à 2 km au nord-est du projet
- projet d'exploitation de carrière (Serre des Avaous) sur la commune de Nîmes à 2,8 km à l'est
- centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nîmes à 4,5 km au sud
- création d'un bassin de rétention sur la commune de Nîmes à 7,4 km au sud-est
- projet d'extension de la carrière de La Calmette à 3,2 km à l'est
- projet d'ouverture de carrière sur la commune de Gajan à 140 m à l'ouest

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui [ ] **Non** [x] Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	x x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x x
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nîmes le, 17 septembre 2019

Signature